



## SOMMAIRE

1. Préambule
2. Approbation CR CA 30/09
3. Point financier 2022
  - Suivi des règlements
  - Placements/Trésorerie
  - Cpte Résultat estimatif
  - Prévisionnel 2023
  - Taux Cotis Fonctionnement
  - Bilan Cptes Clubs
  - Bilan Cpte Réserves
  - Taux Cotis Accident
  - Bonus/Malus
  - Aides accordées CT
  - Aides accordées LT
4. Point moteurs
  - Stock
  - Planning
  - Commandes
  - Bilan Cptes Clubs
  - Bilan RTR
  - Taux Cotis Prévoyance
  - Forfait RG
5. Accidents
  - Bilan accidents 2022
6. RI
  - Remboursement frais
  - Aides Infrastructures
7. ARAPA/FGS
8. Préparation AG 2023
  - Livret AG Répartition tâches
  - Intendance
  - Intervenants
  - Renouvellements Administra
  - Présentation ANEPVV
9. Clubs
  - Beynes
  - Cahors
  - Lille
  - Maubeuge
  - Monaco
  - Vinon.
10. QUESTION
  - Canopy flash
  - Permanences
  - Prochain CA

### Présents Présentiel

Pierre **ALBERTINI**

CHRISTIAN **BON**

Georges **CHEVALET**

GERARD **COUTELIER**

DANIEL **GAIMÉ**

GILLES **HUG**

Daniel **PERCIAUX**

Absent excusé

JOSEPH **BOCCIARELLI**

GERARD **CHIOCCI**

Bernard **GUILLEMIN**

Patrick **PORRET**

JEAN-MICHEL **ROY**

## 1. PRÉAMBULE

Conseil d'Administration en présentiel. Sept administrateurs présents conséquence de la grève des contrôleurs SNCF.

Début de travaux du conseil d'administration du 02/12/2022 à 10 h 15.

## 2. APPROBATION DES COMPTES RENDUS

Le compte rendu du conseil d'administration du 30 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

## 3. POINT FINANCIER

### SUIVI DES RÉGLEMENTS DES CLUBS :

Pourcentage du suivi des règlements au 30 09 2022 :

- Pourcentage du total réglé à ce jour :	100,00 %
- Pourcentage du total partiellement réglé à ce jour :	99,34 %
- Pourcentage des clubs restant en partiel :	0,66 %
- Pourcentage de clubs sans aucun règlement :	0,00 %

### PLACEMENTS et TRÉSORERIE :

Disponibilités Placements CIC et CM Paris pour 1,513 863 M€

Récapitulatif : Placements Long Terme	2 257 K€
Récapitulatif : Total Court Terme et Long Terme	3 771 K€

Évaluation des encours des aides à Long Terme	391 K€
Évaluation des encours des aides à Court Terme	50 K€
Valorisation siège social Sèvres.	270 K€

Total des avoirs	4 482 K€
Delta CA précédent	- 12 903

### COMPTE DE RÉSULTAT estimatif au 31 12 2022 et PRÉVISIONNEL 2023 :

#### Compte de résultat estimatif au 31 12 2022

Le tableur du compte de résultat estimatif à la date du 02 12 2022 reste cohérent dans les variations prévues et sera affiné pour le prochain CA

#### Prévisionnel 2023

Les projections concernant le prévisionnel 2023 font apparaître une variation importante pour le compte de charges N° 672 (charges sur exercice antérieur). Le delta de -57% est lié à l'AOT de Vinon concernant le hangar Nicolas.

De même pour le compte de produits N° 702 (fonctionnement aides aux associations) correspondant à un produit exceptionnel pour l'aide court terme accordée au club d'Élan Planeur sur arrêté de subvention.

#### - Fixation des taux de cotisation de fonctionnement 2023

Pour tenir compte de la forte inflation, le taux de la cotisation de fonctionnement est relevé de 5% soit un passage de 0,19% à **0,20%**.  
L'article 4.5.4. du Règlement Intérieur sera modifié.

**Vote à l'unanimité des administrateurs présents.**

## **BILAN DES COMPTES CLUB ET RÉSERVES**

### **Bilan des comptes club**

Stabilité des comptes club avec une très légère baisse.

### **Bilan des comptes de réserves**

#### - **Fonds de réserve de base**

Actuellement 1,1% Article 4.5.1. du Règlement Intérieur

La situation actuelle de ce compte permet de réduire de 0,1%

Le taux du Fonds de Réserve de Base est fixé à **1,0%**.

***Vote à l'unanimité des administrateurs présents.***

#### - **Fonds de réserve complémentaire**

Actuellement 1,1% Article 4.5.1. du Règlement Intérieur

La situation actuelle de ce compte demande d'augmenter de 0,1%

Le taux du Fonds de Réserve complémentaire est relevé à **1,2%**.

***Vote à l'unanimité des administrateurs présents.***

#### - **Fixation des taux de cotisation accident 2023**

### **Bonus / Malus**

Actuellement 124 associations en bonus ( 8 clubs en bonus maximum) et 25 associations en malus (3 clubs en malus maximum).

Le coefficient de vitesse de variation est actuellement de 2,5.

Pas de changement envisagé à ce jour.

Une présentation lors de l'Assemblée Générale du 17 mars 2023 permettra d'évoquer avec des exemples l'effet de la modification des paramètres qui pourraient être appliqués pour qu'une association ne voit pas ses taux de cotisation augmenter drastiquement à la suite d'un accident.

### **Aides accordées à court terme en 2022 :**

Montant : 25 000 €

### **Aides accordées long terme en 2022 :**

Montant : 145 000 €

## **4. POINT MOTEURS**

### **STOCK :**

Outre les 2 cylindres dus à l'ENAC nous avons reçu 6 cylindres commandés depuis 2021.

À la réception des 4 cylindres nous avons lancé la réfection du moteur de Bordeaux qui sera livré avant la fin d'année.

### **PLANNING :**

BORDEAUX, cylindres reçus, dépassement du potentiel.

ISSOIRE, fin 2023.

TARBES, courant 2023,

OLORON, VNIP annulée. Carter Hors Service. Montage non conforme.

SISTERON, courant 2023 à confirmer.

### **COMMANDES :**

L'important sont les cylindres que nous n'arrivons pas à recevoir.

- KRISTAL en attente : 2 cylindres Lycoming (*fin décembre 2022*) et 2 kits 4 cylindres alternative de la société SAP. (*printemps 2023*)
- FRANCE AERO : 4 cylindres kit complets (*pas de date*)
- BOEING : kit de 4 cylindres (*2 mi-décembre 2022, 2 mi-janvier 2023*)

Au total 18 cylindres en attente.

## **BILAN DES COMPTES CLUB ET RTR**

## Fixation des taux de cotisation prévoyance et des forfaits RG 2023

### - Fixation des taux de cotisation prévoyance 2023

Article 5.4.1.3. (Les cotisations de base remorqueurs)

Reprise du tableau :

	Jusqu'à 99 CV montés sur les motoplaneurs	Plus de 99 CV
Moins de 50 heures	<b>1 300 €</b>	<b>1 650 €</b>
De 50 heures à 100 heures	<b>1 300 €</b>	<b>2 750 €</b>
Plus de 100 heures à 150 heures	<b>1 550 €</b>	<b>3 300 €</b>
Plus de 150 heures	<b>1 550 €</b>	<b>4 400€</b>

**Vote à l'unanimité des administrateurs présents.**

### - Fixation du taux de cotisation de fonctionnement prévoyance (CFP) 2023

Article 5.4.3. (La cotisation de fonctionnement prévoyance )

Pas de changement.

**Vote à l'unanimité des administrateurs présents.**

### - Fixation des forfaits RG 2023

Article 5.12 (Coût des RG moteur)

À compter du 01 janvier 2023, compte tenu d'une augmentation des pièces détachées de 30% dans les 18 derniers mois :

**4 Cylindres : + 20% soit 29 500 €**

**6 Cylindres : + 20% soit 37 500 €**

**Vote à l'unanimité des administrateurs présents.**

## 5. ACCIDENTS

### BILAN ACCIDENTS 2022 :

Au titre du parc inscrit 2022 à l'ANEPVV, nous avons enregistré 29 événements.

## 6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR MIS A JOUR POUR 2023

### RÈGLE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS

L'ANEPVV ne peut pratiquer le principe de « don à l'association » des frais de déplacement.

L'ANEPVV ne rentre pas dans le cadre « d'intérêt général » et ne peut donc délivrer de reçu fiscal.

Applicable aux administrateurs, aux chargés de mission par le conseil (dont convoyage de matériel réformé), aux candidats aux élections et au personnel de l'ANEPVV :

- Remboursement au réel sur justificatifs originaux.
- Pour l'usage d'un véhicule personnel le barème kilométrique des bénévoles fixé par l'administration fiscale est applicable.
- Sous réserve de forclusion, les demandes de remboursements devront être déposées dans les meilleurs délais et au plus tard le 15 janvier de chaque année pour les dépenses de l'année écoulée.

### AIDES POUR INFRASTRUCTURES

Article 6.4 (Aides remboursables à moyen terme)

La durée des aides à moyen terme peut varier de :

- 2 à 4 ans pour les aides d'investissement de moins de 5 000 €
- 2 à 5 ans pour les aides d'investissement de 5 000 € à 20 000 €

- 3 à 8 ans pour les investissements de plus de 20 000 €
- 4 à 10 ans pour les investissements dans les infrastructures à condition que l'association puisse justifier de la pérennité de sa jouissance de l'infrastructure concernée pendant la durée de l'aide. (AOT - Adaptation des Arrêtés d'Occupation Temporaire ou des CODP - Convention d'Occupation du Domaine Public).

## 7. ARAPA / FGS

### ARAPA

Le Comité Directeur de l'ANEPVV a longuement échangé sur la situation de l'ARAPA.

La cessation d'activité a été actée fin septembre 2022.

L'ensemble : personnels, contrats ont été transférés à FGS.

Le dernier arrêté comptable date de fin 2021 et fait apparaître un actif net négatif > 50 000€.

Les derniers éléments permettent de constater des ressources à venir pour 10 000€ et des dettes pour 80 000€ plus les non connus en frais annexes.

Le Président de l'ARAPA souhaiterait dissoudre l'ARAPA, engager des abandons de créances.

Sans actif net positif il n'est pas possible de dissoudre.

A ce jour l'ARAPA nous est redevable de 30 000€.

Nous n'acceptons pas de perdre ces 30 000€.

L'ARAPA se positionne en état de cessation de paiement injustifié, signifiant liquidation et entraînant une remise en cause des actifs, des locaux.

Il a été convenu d'adopter la position à laquelle se tiendront les représentants désignés de l'ANEPVV au Comité Directeur de l'ARAPA.

*Compte tenu de l'arrêt de toute production de l'ARAPA à fin septembre et au vu des éléments comptables préliminaires qui ont été présentés au CA du 22/11/2022, l'ANEPVV estime que l'ARAPA est probablement déjà en situation de « cessation de paiement ».*

*Il nous paraît difficile dans ces conditions que puisse être présenté début 2023 un arrêté comptable « sincère » qui permettrait de terminer l'activité de l'ARAPA par une procédure de dissolution.*

*Contrairement à une dissolution, une procédure de liquidation permettrait de clôturer quasi définitivement ce dossier tout en minimisant le risque d'aléas ultérieurs.*

*Espérant être dans l'erreur le conseil de l'ANEPVV reporte sa position sur ce dossier dans l'attente de la présentation des documents comptables définitifs à fin 2022 et des modalités et mesures proposées pour dissoudre l'ARAPA.*

Cette position sera communiquée à l'ensemble des administrateurs de l'ARAPA avant le prochain conseil.

Seule une solution de dissolution garantissant à l'ANEPVV une meilleure condition de sortie que la liquidation pourra être soumise à la validation de notre comité directeur.

Une demande d'aide pour participation à l'inventaire de l'ARAPA nous est faite.

Gilles HUG se propose pour cet inventaire sous réserve de compatibilité avec ses contraintes professionnelles.

## 8. PRÉPARATION AG 2023

### AG 2023 :

L'AG FFVP 2023 se tiendra à Troyes du 18 et 19 mars 2023

**L'AG ANEPVV se tiendra le 17 mars 2023 18 h00.**

Un rétro planning sera proposé par Georges CHEVALET.

### LIVRET AG Répartition des tâches

Le livret sera construit à l'identique. (Même plan, même structure).

L'édition sera réalisée par Daniel GAIME.

Le Power Point de présentation en AG sera réalisé sur un nouveau fond clair.

## INTENDANCE

Gilles HUG organisera la visite du site à TROYES accompagné de Patrick PORRET, Angélique LEROY et Floriane JEAN JOSEPH.  
Une prise de contact avec le Président du CDPV Paul THOMAS organisateur local pour garantir les accès. (Hôtelleries, salles, parkings).

#### **INTERVENANTS durant l'AG**

Christian BON,  
Daniel PERCIAUX,  
Georges CHEVALET,  
Gilles HUG,  
Gérard COUTELIER

#### **RENOUVELLEMENT ADMINISTRATEURS**

- **SORTANTS :**  
Joseph BOCCIARELLI, Gilles HUG, Jean-Michel ROY.
- **CANDIDATS :**  
Joseph BOCCIARELLI, Gilles HUG.

#### **PRESENTATION ANPVV**

Le film présentation ANEPVV sera étudié avec les documents existants à actualiser et condenser en 25 minutes

### **9. CLUBS**

#### **BEYNES**

La demande d'adhésion est validée.  
Validation pour le compte accident.

***Vote à l'unanimité des administrateurs présents.***

#### **CAHORS**

La clôture du compte prévoyance du club a été signifiée.  
Le courrier avec le chèque du solde vient d'être adressé au Président.

#### **LILLE**

Achat d'un ASK 21. Réception de sa notification de subvention pour 26 K€.

#### **MAUBEUGE**

La demande de prêt a été validée en courrier mail.

***Vote à l'unanimité des administrateurs présents.***

#### **MONACO**

La demande d'adhésion est actée.  
La demande de prêt relais est validée en courrier mail.

***Vote à l'unanimité des administrateurs présents.***

#### **VINON**

Le dossier concernant des dégâts sur trois aéronefs accidentés par un orage.  
Le club est couvert pour les intempéries avec une franchise de 10 à 15 %.  
S'ils n'étaient pas couverts par une assurance particulière nous aurions pris ces aéronefs tout à fait normalement.

Pour le 1° ASK 21 l'inscription ANEPVV s'élève à 50 K€. L'expert l'estime à 45 K€. Sur ces 45 K€ il faut déduire une franchise de 5 K€ et l'assurance règle 40 K€. L'association a choisi de racheter l'épave à 5K€.  
L'assurance ne rembourse finalement que 35 K€.

Pour l'ANEPVV nous considérons 40 K€ d'indemnisation.

Le delta de 10 K€ serait à prendre sur le fonds de réserve à hauteur de 50% et 50% sur le compte de club.

Pour les deux autres planeurs (1 ASK 21 inscrit pour 50 K€ et 1 Duo Discus inscrit pour 80 K€) nous n'avons pas encore d'information de l'assureur mais la même règle sera appliquée.

## 10. QUESTIONS ET POINTS DIVERS

### QUESTIONS

#### CANOPY FLASH

Le canopy flash est un dispositif simple d'anti collision préconisé par la FFVP. Le système en version de base coûterait de 220 à 280€. La FFVP va inciter les associations à s'équiper.

Une possibilité sur compte accident pourrait voir le jour à hauteur de 100 €.

#### Horaires des collaboratrices :

Sont présentes au siège :

- Lundi – Angélique et Floriane
- Mardi – Floriane  
Angélique Télétravail
- Mercredi – Floriane  
Angélique Télétravail le matin
- Jeudi – Angélique et Floriane
- Vendredi – Angélique  
Floriane en télétravail le matin

### **DATE À RETENIR**

**Prochaine réunion du CONSEIL d'Administration  
Présentiel**

**Mardi 07 février 2023 à 09 h 45**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 13 h 15

*Rédacteur Daniel PERCIAUX*